



L'ENTRE-NEWS

La lettre aux agriculteurs #18

L'AGRICULTURE FRANÇAISE, EN MANQUE DE BRAS

La crise sanitaire induite par le coronavirus a mis en exergue la contribution de travailleurs saisonniers étrangers dans l'économie des cultures spécialisées. Une part active quoique relative, mais hautement productive.

L'agriculture, une activité non délocalisable, garante de notre souveraineté alimentaire, de nos exigences sanitaires, sociales et environnementales et de notre patrimoine gastronomique? Dans les grandes lignes, oui. La réalité est cependant contrastée selon les secteurs.

UNE MAIN-D'ŒUVRE DÉLOCALISÉE

Pour exemple, près d'un fruit et légume sur deux est importé. Quant aux 51 % « made in France », ils ont été produits en partie grâce à la contribution de salariés saisonniers... étrangers. Pour ne pas délocaliser la production, les exploitations françaises font largement appel à une main-d'œuvre étrangère, flexible et disponible plusieurs mois par an. C'est ce qu'a indirectement pointé la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, qui a bloqué à nos frontières des milliers de travailleurs saisonniers. Aujourd'hui, le Maroc et la Tunisie fournissent l'essentiel des 8 000 saisonniers sous contrat avec l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII), employés quatre à six mois par an.



Depuis 1996, une directive européenne permet de détacher des salariés d'un État membre à un autre, dans le cadre d'une prestation de service. En 2017, on estimait que ces travailleurs, provenant principalement d'Espagne, de Roumanie, de Pologne, de Bulgarie et du Portugal, représentaient près de 5900 équivalents temps plein dans le secteur agricole.

UNE DÉPENDANCE RELATIVE MAIS RÉELLE

Selon le Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture, les travailleurs étrangers représentent environ 15 % des emplois saisonniers, soit seulement 2 % de la main-d'œuvre agricole, ce qui induit une dépendance toute relative... sauf pour les exploitations y ayant massivement recours. Le ramassage des fruits, le maraîchage sous serre, ainsi que la viticulture sont des métiers particulièrement sous tension au moment des récoltes et fortement impactés par la pénurie de main-d'œuvre. Dans ce contexte, l'appel à candidature de la plateforme « <https://desbraspourtonassiette.wizi.farm/> » a connu un franc succès dès le 17 mars et démontré l'élan solidaire des Français pour venir en aide aux agriculteurs. Cependant, cette bonne volonté trouve des limites dans le manque d'expérience agricole des postulants et la reprise de leur travail habituel depuis le déconfinement. La réouverture partielle des frontières et l'assouplissement de la quatorzaine imposée aux travailleurs étrangers sur le sol français depuis le 29 mai laissent espérer une reprise des embauches estivales.

DÉCRYPTAGE 60 %

C'est, en moyenne, la baisse de chiffre d'affaires enregistrée par les producteurs de fromages AOP et IGP durant la crise du coronavirus, selon le Conseil National des Appellations d'Origine Laitières (CNAOL).

Les restaurants fermés, des marchés de plein vent vivotants, les rayons à la coupe condamnés, des ventes à l'export très fortement dégradées : la crise sanitaire induite par le coronavirus n'a pas épargné les 50 Appellations d'origine protégée (AOP) et les 10 Indications géographiques protégées (IGP) laitières. Avec une production de 230 000 t/an pour un chiffre d'affaires de 2,1 Md €, elles représentent un tiers de la production nationale de fromages autres que frais et fondus. Différentes mesures d'urgence (réduction de la production de lait, réorientation des fabrications, modifications temporaires de cahiers des charges...) ont en partie permis de limiter l'impact pour les 1300 producteurs fermiers et 390 transformateurs concernés. Une initiative citoyenne, baptisée « fromagissons », a également permis de sensibiliser les consommateurs et de prévenir la destruction de milliers de tonnes de fromage à la durée de conservation comprise entre quatre et huit semaines pour la plupart des appellations.

FOCUS

Les producteurs locaux à la... LOOP



Loop, c'est le nom de la plateforme internet (Loop-market.fr) créée par le Crédit Agricole. Objectif: mettre en relation des agriculteurs proposant des produits en vente directe avec des consommateurs en quête de lien avec les territoires et les producteurs. Ces derniers sont invités à créer (gratuitement) un compte sur la plateforme et les clients à y faire leur marché et à convenir des formules d'enlèvement des victuailles (ferme, magasins, livraison...). Si la création de Loop est étroitement liée à la crise sanitaire du coronavirus, qui a chamboulé de nombreux circuits de distribution, la plateforme a vocation à s'inscrire dans la durée. Dans les mois à venir, Loop sera ainsi mise au service de la valorisation des invendus agricoles et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



* Numéro non surtaxé. ** Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur: Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication: Nicole Derrien • Comité éditorial: Sophie Caron • Rédaction: Raphaël Lecocq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 967. Crédits photos: iStock / LOOP. Imprimé à Épinal par l'imprimerie Socosprint en juin 2020.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN QUESTION

La crise sanitaire a décelé la dépendance de la France en matière de soins (masques, médicaments...) mais elle a également soulevé la question de notre souveraineté alimentaire.

QUEL EST LE DEGRÉ D'AUTOSUFFISANCE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN FRANCE ?

Selon un rapport de la commission des affaires économiques du Sénat, publié en 2019, la France importe l'équivalent de 20 % de ses besoins alimentaires. Sous l'effet d'une stagnation de la production intérieure depuis 2000 et d'un taux de croissance des importations (+ 87 %) supérieur à celui des exportations (+ 55 %) sur la période, l'autosuffisance alimentaire de la France régresse.

QUELS SONT LES PRODUITS ET FILIÈRES LES PLUS DÉFICITAIRES ?

Dans le secteur du végétal, près d'un fruit et légume sur deux consommés en France est aujourd'hui importé. Le taux d'importation de légumes s'élevait en 2016 à 32 % contre 19 % en 2000, et celui des fruits à 71 % contre 56 % en 2000. Dans le secteur animal, les importations représentaient 34 % de la consommation intérieure de volailles en 2017 alors qu'elle ne comptait que pour 13 % en 2000. La France importe l'équivalent de 25 % de sa consommation de porc, le solde commercial ayant basculé dans le rouge à compter de 2013.

QUELS SONT LES PRODUITS ET FILIÈRES BÉNÉFICIAIRES ?

Avec un solde commercial positif passant la barre des 10 Md€ depuis quelques années, les vins et spiritueux s'adjugent la première place. Quatre autres filières tirent leur épingle du jeu et maintiennent d'importants excédents commerciaux: les céréales, notamment le blé et l'orge (+ 4 Md€), les produits laitiers (+ 3,8 Md€), les animaux vifs (+ 1,6 Md€) et les sucres (+ 0,6 Md€).

POURQUOI LE SOLDE COMMERCIAL S'ÉRODE-T-IL AU FIL DES ANS ?

Selon la Direction générale du Trésor, 70 % de l'érosion de l'excédent s'explique par des défauts de compétitivité. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire sont confrontées à un dumping social très important organisé

par leurs principaux concurrents européens dans le but de rogner leurs parts de marché. En cause: dans l'Hexagone, des charges plus élevées, une tendance à la sur-réglementation, des taux de marge trop faibles dans l'industrie agroalimentaire et enfin des défauts de structuration des filières.

AU-DELÀ DES ASPECTS QUANTITATIFS, QUELS SONT LES ENJEUX QUALITATIFS ?

« N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas », dénoncent régulièrement les organisations agricoles, quand certaines politiques agricoles font le lit des importations. Le rapport public annuel de 2014 de la Cour des comptes révélait que les non-conformités relevées par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) dans le cadre de ses contrôles sur les produits importés de l'Union européenne sont de 17 % pour les viandes fraîches de boucherie, 13 % pour les viandes fraîches de volaille, 25 % pour les produits à base de viande, 21 % pour le lait cru ou traité thermiquement et les produits à base de lait. Entre 8 et 12 % des denrées alimentaires importées de pays tiers ne respectent pas les normes européennes de production.

LA TRAJECTOIRE VERS UN DÉFICIT AGROALIMENTAIRE EST-ELLE RÉVERSIBLE ?

La France possède des atouts agricoles considérables qui doivent lui permettre de saisir les opportunités, tant sur le marché national que sur les marchés internationaux, relève le rapport du Sénat. Celui-ci émet des pistes: reconquérir le marché national sans tomber dans le piège du haut de gamme, conquérir des marchés là où la demande va exploser, lutter contre la concurrence déloyale des importations ne respectant pas les normes imposées aux producteurs français, maintenir une politique agricole commune ambitieuse au niveau européen. Le rapport rappelle que les exportations représentent 25 % du revenu brut agricole (2018).

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE
03 88 24 67 68 *

INTERNET
www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges **

